

2^{ème} partie : les emplacements réservés pour élargissement ou création de voie* publique communale

Les emplacements réservés pour création ou élargissement de voies* sont indiqués aux documents graphiques du règlement conformément à la légende. Ils sont énumérés dans la liste ci-après.

Arrondissement	Adresse	Localisation
10ème	Allée du Professeur Jean Bernard	
12ème	Rue de Rambouillet	Rive paire entre la rue de Chalon et l'avenue Daumesnil
13ème	Rue Le Brun	Au droit des n°21 à 23, angle rue Pirandello
14ème	Voie BX/14	3 voie BX/14 6/Z rue Huguette Schwartz
15ème	Rue de Lourmel	au droit du n° 104
	Rue Yvart	Au droit des n°13 à 17
18ème	Rue de l'Evangile	Entre la place Hébert (n°28) et le n°30 de la rue de l'Evangile
	Rue Marcadet	Au droit des n°166 et 192
	Boulevard Ney	Au droit des n°27 à 29
	Avenue de la Porte de la Chapelle	Sans numéro et au droit des n°13 à 39 avenue de la Porte de la Chapelle et 58 boulevard Ney (largeur d'environ 15m) pour une promenade plantée
	Quai de l'Allier	Au droit des n°2 à 38
19ème	Boulevard Mac Donald	Rive paire entre l'avenue de la Porte de la Villette et le quai de l'Allier (élargissement de 3m)
	Boulevard Mac Donald	Rive impaire au droit des n°1 à 87
20ème	Rue de Bagnolet	au droit du n° 92 (afin d'atteindre une largeur de trottoir de 3 m) Pan coupé à l'angle du n° 92 rue de Bagnolet et du n° 145 rue des Pyrénées
	Rue Lucien Lambeau	Au droit des n°1 à 9, pour élargir la rue à 12 mètres
	Rue de la Py	Elargissement de voirie à 10m au droit du 3 au 19